



Département de l'Oise
Ville de Bury
(60250)

DELIBERATION

2024-34

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2024

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 16
Représentés : 03 Voix délibératives totales : 19

OBJET : Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées – compétence de la sante

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} octobre à 18 heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire.**

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Mme Ingrid LACAU, Adjointes au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Teresa BELGHERBI, Mme Françoise CHASSEING, M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Delphine MALLARD, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, M. Didier THIBERGE, membres du Conseil municipal.

EXCUSÉS

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN

M. Jérôme GRUAIST

Mme Isabelle MANIETTE

Mme Nadia PIAI

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mme Karen DYS donne pouvoir à M. David BELVAL

Mme Véronique FAY donne pouvoir Mme Ingrid LACAU

Mme Marie-Hélène VANDROMME donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts (CGI), notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 2023_07_04, approuvant les modifications apportées aux statuts de la Communauté de communes du Clermontois, à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2023, portant modification des statuts de la Communauté de communes du Clermontois ;

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est réunie le 10 septembre 2024 pour étudier l'évaluation des charges transférées portant sur :

- Le transfert du pôle santé de la commune de Bury,
- Le transfert du centre de santé de la commune de Clermont de l'Oise ;

Considérant que ce rapport a été transmis par le Président de la CLECT aux communes pour approbation dans un délai de 3 mois et au conseil communautaire du Clermontois pour information ;

Considérant l'approbation du rapport de la CLECT à l'unanimité des commissaires présents lors de la commission du 10 septembre 2024 ;

Considérant l'approbation du rapport de la CLECT par les membres du conseil communautaire du 26 septembre 2024 ;

À l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré ;

Article unique : Approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées présenté.

Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- En Sous-Préfecture de Clermont.
- À la Trésorerie de Saint-Just-en-Chaussée.

Bury, le 1^{er} octobre 2024



Le Maire,

David BELVAL